

Charte de l'éco-responsabilité du CEREGE 2024 (1^{ère} édition)

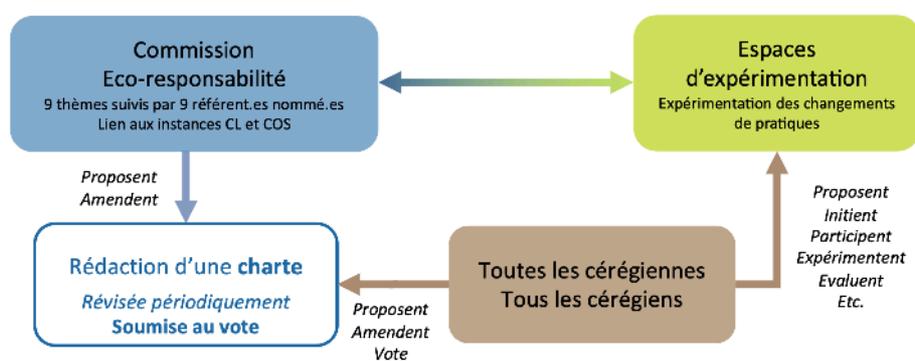
Préambule

Manifeste pour l'éco-responsabilité du CEREGE

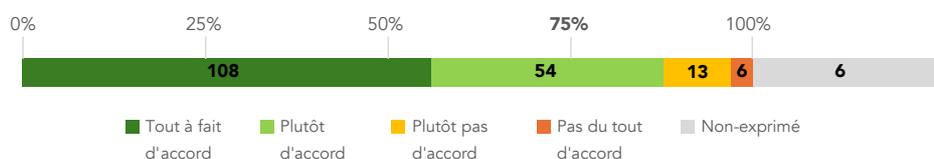
Le CEREGE est un laboratoire de recherche et d'enseignement en géosciences de l'environnement. A l'instar d'autres unités, son bilan carbone a révélé le fort impact environnemental de ses activités. Conscients et conscientes des enjeux environnementaux et sociétaux, en particulier ceux liés au changement climatique, l'adaptation de la pratique de nos métiers nous apparaît nécessaire et urgente.

En vue de limiter les impacts environnementaux de nos activités et de respecter l'accord de Paris, nous nous engageons dès aujourd'hui dans une transition environnementale à l'échelle du laboratoire, grâce à un processus participatif, collectif, transversal, et itératif, nous permettant de co-construire des solutions pertinentes et acceptables par toutes et tous.

Nous nous donnons ainsi pour défi de faire évoluer nos habitudes de travail, nos usages et nos objectifs tout en maintenant, voire en améliorant, notre qualité de vie et celle de notre production scientifique et de nos services.

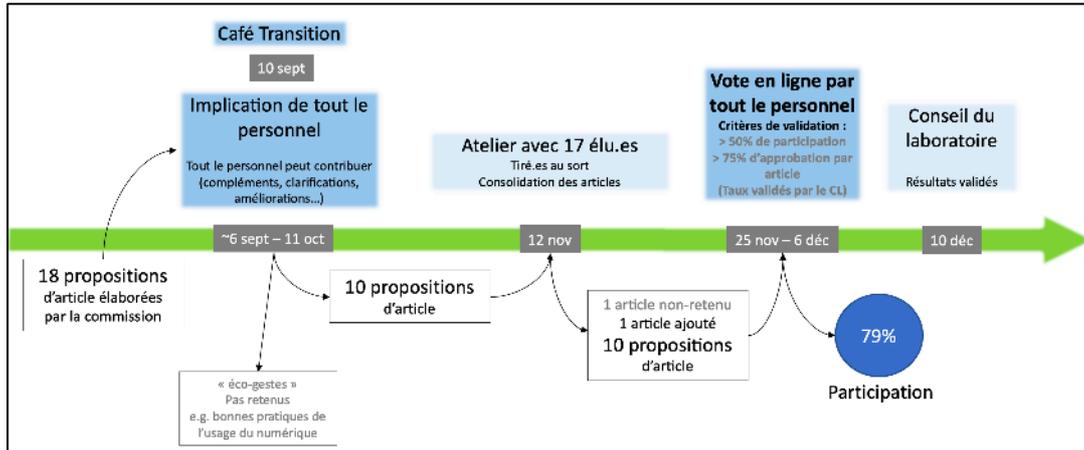


Ce manifeste a été présenté au collectif pendant l'assemblée générale du 18 janvier 2024. Il a été voté entre le 18 janvier et 1^{er} février 2024 avec 83% de participation des 217 personnels. Les seuils de validation du manifeste avaient été fixés à 75% de participation et 75% d'adhésion (Tout à fait d'accord et Plutôt d'accord). Le résultat ci-après a été validé par le Conseil du Laboratoire le 22 mars 2024.



Co-construction de la charte et modalités du vote

Suite à l'adoption du Manifeste, la co-construction de la charte de l'éco-responsabilité du CEREGE 2024 a eu lieu entre juillet et novembre 2024, grâce à l'investissement d'une trentaine de personnes, i.e. ~15% du personnel.



Processus de mise en place de la charte de l'éco-responsabilité du CEREGE 2024

Dix propositions d'article ont été votées entre le 25 novembre et 6 décembre 2024 avec 79% de participation des 219 personnels. Les seuils de validation de la charte avaient été fixés à 50% de participation et 75% d'adhésion (Tout à fait d'accord et Plutôt d'accord) par article. Les résultats ont été validés par le Conseil du Laboratoire le 10 décembre 2024. L'ensemble des 10 articles a été retenu.

Thème 1. Suivi de notre empreinte environnementale

1.1 Construction des bilans et suivis

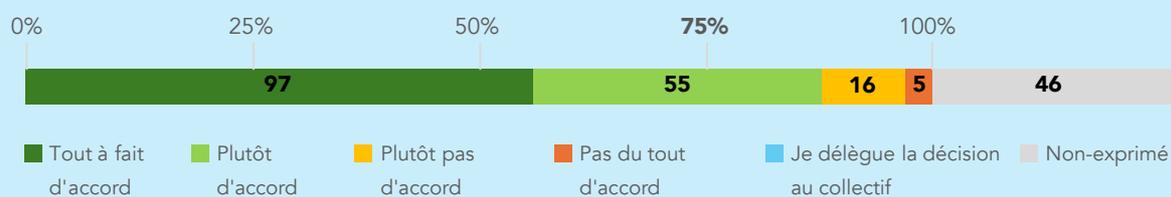
Le CEREGE s'engage à faire un suivi quantitatif et qualitatif de son empreinte environnementale (CO₂eq, énergie, eau consommée, achats, consommables et déchets) et à identifier les leviers pour les réduire significativement d'ici 2030.



Ajout sur la mise en œuvre : Ce bilan sera réalisé par la commission éco-responsabilité avec le soutien de la direction, de l'équipe de gestion et l'ensemble du personnel. La fréquence des suivis sera entre 1 et 5 ans selon les indicateurs. Les outils disponibles seront utilisés avec une vigilance sur les biais de méthodologies potentiels. Les résultats seront diffusés à l'ensemble du personnel et comparés au niveau national.

1.2 Collecte et implication

Nous nous engageons à répondre (à titre individuel ou via les équipes) aux enquêtes et aux sollicitations nécessaires pour faire ces suivis et calculer l'empreinte environnementale du laboratoire. L'anonymat dans la diffusion des résultats sera garanti.

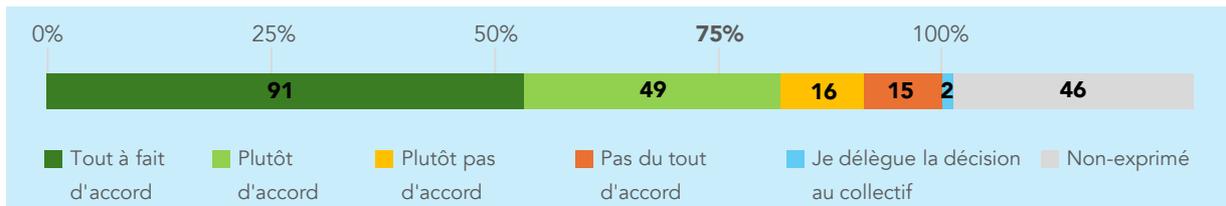


Thème 2. Déplacements pour les missions

Explications pour ce thème : Selon notre bilan carbone de l'année 2019, les déplacements pour les missions représentent ~15% de nos émissions de CO₂eq, soit le 3ème poste le plus émetteur de nos activités au CEREGE. L'avion représente 90% de ces émissions. Par personne et pour 100 kms parcourus, l'avion court-courrier émet ~26 kg CO₂eq, la voiture thermique solo ~22 kg CO₂eq et le TGV seulement ~0,3 kg CO₂eq (soit ~90 fois moins que l'avion). Un A/R Marseille - New York émet ~2 t CO₂eq, soit l'émission totale annuelle d'une personne selon l'objectif de l'accord de Paris.

2.1 Voyages en France et intra-européens

Nous nous engageons à privilégier les transports en commun terrestres ou le covoiturage en général, et en particulier de préférer le train à l'avion si le voyage est réalisable sur la durée d'un jour de travail ou en une nuit (sauf en cas de contrainte majeure, de type problème de santé, contrainte familiale...).



Ajouts sur la mise en œuvre : Dans la mise en œuvre de cet engagement, des contraintes financières ou administratives peuvent être rencontrées, e.g. un surcoût pour un voyage en train versus en avion, ou le manque de certains modes de transport sur le marché public. Nous (tout le personnel) sur la base du volontariat, allons tester des stratégies et des expérimentations concrètes pour surmonter ces freins potentiels, partager des expériences et des solutions, proposer des leviers solidaires permettant de financer les surcoûts. Ces actions seront ré-évaluées au bout d'un an et la commission éco-responsabilité fera remonter les blocages administratifs aux tutelles.

2.2 Avion et voyages grandes distances (non réalisables en train ou par d'autres moyens de transport moins impactants)

Nous nous engageons à nous poser la question du « juste besoin » de nos déplacements par vols long- et moyen-courriers et à les minimiser autant que possible.



Ajouts sur la mise en œuvre : Au moment de l'organisation d'une mission (terrain à terre ou en mer, workshop, séminaire, meeting, conférence, jury...), les questions suivantes sur le "juste besoin" pourront être considérées, e.g. : La priorité est-elle donnée aux personnes en début de carrière ? Y a-t-il une nécessité de se déplacer si le distanciel ou une alternative sont disponibles ? Différents objectifs ou plusieurs voyages peuvent-ils être fusionnés, quitte à augmenter la durée de la mission ? Dans le cas où nous sommes décisionnaires de la localisation de la mission, a-t-on privilégié une localisation centrale pouvant être atteinte en train par la plupart des participant.e.s ?

Je peux calculer très rapidement l'empreinte carbone de mon vol en utilisant <https://impactco2.fr/outils/transport>

Thème 3. Équipements et consommables

Explications pour ce thème : Selon notre bilan carbone de l'année 2019, les achats représentent presque la moitié de nos émissions de CO₂eq, soit le 1^{er} poste le plus émetteur de nos activités. Parmi ces achats, les équipements et consommables représentent environ 30% de nos émissions.

Le cycle de vie complet des produits achetés, depuis l'extraction des matières premières (ex. les métaux dans les mines), à la fabrication et jusqu'à leur fin de vie, n'impliquent pas seulement de fortes émissions de CO₂eq mais potentiellement aussi de la pollution localisée et des impacts sur les ressources en eau, la biodiversité et les humains.

3.1 Les bonnes pratiques des achats d'appareils et d'équipements

Nous partons du principe qu'aucun appareil performant en bon fonctionnement n'est remplacé.

Avant tout achat, nous nous engageons à :

- nous interroger sur le besoin de l'acquisition à moyen et à long terme ;
- envisager la réparation si l'achat concerne le remplacement d'un matériel défectueux ;
- nous renseigner si l'appareil ou l'équipement existe déjà au CEREGE et sur les possibilités de mutualisation/prêt ;
- rechercher les possibilités d'achat d'occasion, de don, de location et de prestation ponctuelle ;
- privilégier les achats d'appareils ou équipements pouvant être mutualisés (au sein des plateformes et laboratoires) ou prêtés ;
- inclure des critères environnementaux (durée de la garantie, réparabilité, origine, maintenance, interventions...) dans les procédures de publicité d'appel d'offre (e.g. PUMA...).



Ajouts sur la mise en œuvre : Pour se renseigner si un équipement existe déjà au CEREGE, le humhub « CEREGE » ou la mailing liste « toutcerege » peuvent être utilisés. Il existe également des plateformes de prêt/don : [bourse au matériel du CNRS](#), [Petites annonces Pro de l'OSU Pytheas...](#)

3.2 Reliquats de crédits

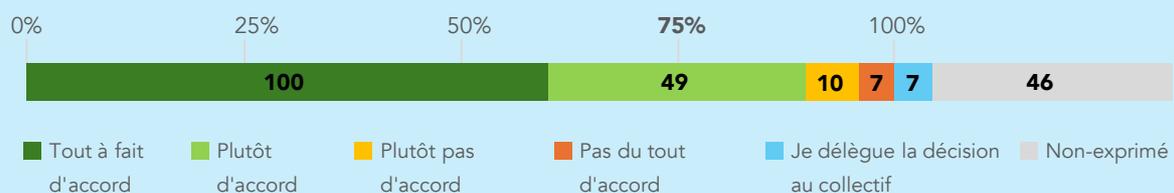
Nous nous engageons à ne pas liquider les crédits disponibles en fin de projet pour faire des achats non-nécessaires.



Ajouts sur la mise en œuvre : Sur la base du volontariat des porteurs de projet et dans la mesure du possible, un transfert de ces crédits non-engagés vers les moyens communs pour répondre à des besoins non financés et des actions écoresponsables pourra être réalisé.

3.3 Consommables et déchets en laboratoire et sur le terrain

Nous nous engageons à concevoir et à optimiser nos manipulations afin de limiter l'utilisation de consommables (contenants en plastique ou verre à usage unique, papier...) et de produits chimiques (acides, gaz...), par exemple en privilégiant la réutilisation (e.g. vaisselle, bain d'acide pour laver...), la mutualisation, et de réduire les déchets générés (déchets contaminés, déchets chimiques...). Nous nous engageons à interagir collectivement (en interne comme dans le cadre d'un projet multi-partenaires) pour organiser les pratiques écoresponsables de laboratoire et sur le terrain.



Ajouts sur la mise en œuvre : Un espace d'expérimentation permettra l'interaction en interne pour concrétiser cet engagement. Les pratiques écoresponsables de laboratoire auront vocation à être diffusées ou partagées à l'échelle du CEREGE et d'autres laboratoires.

Thème 4. Énergie et fluides dans les bâtiments

4.1 Consommation énergétique de nos équipements

Nous nous engageons à identifier les équipements et appareillages les plus énergivores et à rechercher et appliquer des solutions et alternatives plus sobres, par exemple mutualiser les appareillages sous-utilisés ou gourmands en énergie, en fluides, optimiser les réglages (extinction des appareils si cela est possible).



Ajout sur la mise en œuvre : Exemple des sorbonnes de laboratoire. Ces équipements très énergivores consomment en moyenne autant que 3,5 foyers moyens au Royaume-Uni (source: <https://sustainability.admin.ox.ac.ukhttps://tel-uk.com/6-reasons-switch-variable-air-volume-vav-fume-cupboard-control/>). La technologie de l'extracteur et le respect des bonnes pratiques d'utilisation permettent de réaliser des économies d'énergie allant jusqu'à 75 % ou plus. Les économies réalisées sur la consommation d'énergie permettent de compenser l'investissement initial et de le rendre plus rentable sur le long terme. Par exemple, l'université de Reading a amorti en moins de quatre ans le remplacement de 44 sorbonnes à débit constant par des sorbonnes à débit variable ([6-reasons-switch-variable-air-volume-vav-fume-cupboard-control](https://sustainability.admin.ox.ac.ukhttps://tel-uk.com/6-reasons-switch-variable-air-volume-vav-fume-cupboard-control/)).

4.2 Consommation énergétique du bâtiment

Le CEREGE s'engage à continuer à faire remonter aux tutelles la nécessaire rénovation énergétique (isolation, chauffage) des bâtiments.



Ajouts sur la mise en œuvre : L'audit énergétique en cours servira de base de travail pour appuyer les demandes de rénovation.

Thème 5. Montage de projets

5.1 Dimension environnementale des projets

Nous nous engageons à prendre en compte la dimension environnementale dès le montage de nos projets de recherche, que ce soit sur les aspects financiers, organisationnels et opérationnels.



Ajouts sur la mise en œuvre : Par exemple, les achats d'équipements et consommables, les déplacements et le nombre d'analyses sont-ils justifiés et optimisés ?